

**VILLE D'EPERNON**

(Eure-et-Loir)

8, rue du Général Leclerc

BP 30041

28231 EPERNON cedex

Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****2020-45****SEANCE DU 09 MARS 2019**

FB/LN/MH/CJ n° 2020/02

Objet de la délibération :REPRISE ANTICIPEE DES  
RESULTATS DE L'EXERCICE  
2019 ET PREVISION  
D'AFFECTATION AU BUDGET  
PRIMITIF 2020**BUDGET COMMUNE**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 19

Pouvoir : 01

Votants : 20

Date de la convocation :

3/03/2020

L'an deux mille vingt, le 09 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

**Etaients présents :** BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, POISSONNIER Philippe, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick.Excusés : GUITARD Régine, pouvoir à Guy DAVIDAbsents : CASANOVA Paulette, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, HAMARD Roland, METRAL-CHARVET Denis.

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Sur proposition de Danièle BOMMER, Adjointe aux finances,

Conformément à l'article L.2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant la reprise définitive de l'exercice N-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la balance des comptes 2019,

Considérant que la commission des finances s'est réunie le 25/02/2019,

**REPRISE DES RESULTATS DE L'ANNEE 2019 ET PREVISION D'AFFECTATION  
AU BUDGET PRIMITIF 2020**

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2019</b>	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Investissement	2 116 998,26 €	2 756 856,59 €	639 858,33 €
Fonctionnement	7 107 412,53 €	8 197 515,64 €	1 090 103,11 €
<b>Totaux</b>	<b>9 224 410,79 €</b>	<b>10 954 372,23 €</b>	<b>1 729 961,44 €</b>

<b>RESULTAT DE CLOTURE FIN 2018</b>	Résultat cumulé	1068 : part investissement	résultat de l'exercice	résultat 2019
Investissement	-1 174 005,05 €	0,00 €	639 858,33 €	-534 146,72 €
Fonctionnement	3 301 193,14 €	-1 611 817,93 €	1 090 103,11 €	2 779 478,32 €
<b>Totaux</b>	<b>2 127 188,09 €</b>	<b>-1 611 817,93 €</b>	<b>1 729 961,44 €</b>	<b>2 245 331,60 €</b>

Restes à réaliser en investissement

-Dépenses

484 298,54 €

-Recettes

50 747,00 €

**RESULTAT****-433 551,54 €**



2020-46

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

**Décide** d'accepter la reprise provisoire des résultats 2019.

**Décide** d'inscrire et affecter au budget primitif 2020 les résultats de l'exercice 2019 des sections de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT :**

001 Déficit d'investissement	534 146,72 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	967 698,26 €
002 Excédent de fonctionnement	1 811 780,06 €



Fait et délibéré à Epernon, le 9 mars 2019

Le Maire,

F. BELHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20200309-D2020\_03\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2020

Publication : 12/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.